

Public

Collaborateur services comptables et services du personnel

Pré-requis

Avoir suivi les 5 jours (initiation et perfectionnement) et/ou avoir un minimum d'expérience en paie

Durée

1 jour soit 7 heures

Coût

350 € HT
420 € TTC



Nature de la sanction : Attestation de fin de formation

**Pédagogie****► Résultats attendus**

Etre capable de gérer la paie

► Objectifs pédagogiques

Etablir les bulletins de salaire et contrôler les charges sociales

Comptabiliser les différentes écritures relatives aux salaires

► Méthodes pédagogiques

Exposés, exercices pratiques

Etudes de cas et analyses

Echanges d'expériences

**Calendrier 2022****► Agen**

- 23 juin
- 14 novembre

► Périgueux

- 15 avril

► Intervenants

- Laila EL HAIMOUR
- Éric LANDUYT

Lieux aménagés et modalités adaptées pour faciliter l'accès et l'usage aux personnes en situation de handicap.

Programme

Etude de cas pour valider ses pratiques

- Les données variables : les éléments soumis (prime, heures supplémentaires, avantage en nature) et non soumis à cotisation (frais professionnel, indemnités)
- Les arrêts de travail : maladie, accident du travail, maintien de salaire et subrogation
- Les congés payés et autres absences
- Les entrées / sorties

La paie des contrats particuliers

- Contrat d'apprentissage
- Contrat de professionnalisation

Les charges sociales

- Suivi des déclarations par la mise en place d'outils de contrôle

Le paiement & la comptabilisation de la paie

- Le virement des salaires
- Les OD de salaires
- Les provisions en vue de la clôture annuelle
- L'organisation et le classement des informations